

Sujet 2B : Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

Vous allez bientôt obtenir votre bac professionnel et vous avez décidé de poursuivre votre formation

Après avoir pris connaissance des annexes 1 et 2, vous expliquerez, dans un développement structuré, les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation.

En introduction vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler.

A titre indicatif, **dans le développement** vous pourrez aborder les thèmes suivants :

- Les niveaux de formation
- Les diplômes et titres professionnels
- Les voies d'accès et de formation
- L'apprentissage
- La formation tout au long de la vie
- La validation des acquis de l'expérience (VAE).

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, vous présenterez, brièvement, votre projet professionnel et les démarches que vous allez effectuer après l'obtention de votre baccalauréat.

Annexe 1

Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans selon l'année, par sexe					
					en %
Diplômes	1993	1998	2003	2008	2014
Ensemble	24,6	32,2	41,5	40,2	45,5
Du Deug au doctorat	14,1	18,6	24,7	23,4	30,0
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	10,5	13,6	16,8	16,8	15,5
Hommes	22,7	29,7	37,3	35,1	41,4
Du Deug au doctorat	13,6	17,6	22,7	20,1	27,6
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	9,1	12,1	14,6	14,9	13,8
Femmes	26,5	34,7	45,6	45,0	49,3
Du Deug au doctorat	14,6	19,7	26,6	26,4	32,3
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	11,8	15,0	19,0	18,5	17,1
Note : données rétropolées sur la période 2003-2012 suite au changement du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013. Cette rétropolation ne permet pas de corriger d'éventuelles ruptures liées aux modifications du questionnement sur la formation. Une distinction est réalisée entre Cursus long (du Deug au doctorat) et Cursus court professionnalisant (BTS, DUT, diplômes paramédicaux).					
Champ : France métropolitaine.					
Sources : insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.					

Annexe 2

Les députés ont assigné de nouvelles ambitions au projet de loi «orientation et formation professionnelle tout au long de la vie» dont l'objectif est désormais de «permettre à chacun de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle».

Un amendement a aussi mis en place un «**passport orientation et formation**» qui recense les diplômes de la formation initiale et les expériences professionnelles acquises lors des-stages.

Pour lutter contre le chômage des seniors, les députés veulent obliger les entreprises de plus de 50 salariés à proposer à tous les plus de 45 ans un bilan d'étape (entretien professionnel) pour faire le point sur leurs connaissances et aspirations. Par ailleurs, une disposition tente de ne pas «réserver aux seuls salariés en CDI le bénéfice de la portabilité du droit individuel à la formation».

Les contrats d'apprentissage seront bientôt ouverts aux étrangers régulièrement installés. Le texte prévoit également des dispositions sur les contrats en alternance, la gestion des fonds de la formation professionnelle et les organismes de formation.

Source : ouestfrance-emploi.com octobre 2015